

**L'hon. M. Turner:** Le député a nettement amélioré ses lectures.

**M. McCleave:** C'aura été une amélioration si les vis-à-vis mettent en pratique les conseils de sir Wilfrid:

Il faut faire table rase de ce Règlement; il faut le fouler aux pieds; il faut le reléguer aux oubliettes et lui substituer le bâillon. Et pourquoi? Parce qu'il y a eu obstruction à la Chambre. Si l'obstruction est une faute, si l'obstruction est une infraction, que celui de ce côté-là de la Chambre qui n'a pas péché jette la première pierre.

J'ai lu dans certains journaux conservateurs que l'obstruction était l'assassin du gouvernement parlementaire. Je ne conteste pas ici, en ce moment, cette déclaration; mais si l'obstruction est l'assassin du gouvernement parlementaire, les meurtriers sont de ce côté-là de la Chambre, non de ce côté-ci. Mon très honorable ami sait par expérience, et il l'apprendra encore davantage, que chacun récolte ce qu'il sème. Or, Votre Honneur, il n'appartient ni à lui ni à ses partisans de dire que la minorité parlementaire a fait de l'obstruction à la Chambre.

Puis-je également vous lire un passage d'un livre dont la couverture porte la mention *Political Pamphlets, Liberal, 1919-1935*. Nul doute que l'ouvrage a été conservé à la bibliothèque aux dépens des contribuables. J'ignore comment il a été compilé, mais il est d'une lecture troublante, et je suis sûr que le ministre de la Justice en conviendra.

**L'hon. M. Turner:** Absolument.

**M. McCleave:** Il serait peut-être à propos de répéter les cris vibrants du congrès libéral de 1919. Je tire de cet ouvrage la citation que voici:

Le libéralisme est essentiellement progressiste et large d'esprit. Il a une histoire et des traditions dont il a raison d'être fier. Mais cela ne veut pas dire qu'il doive se reposer sur cette tradition et devenir stationnaire. Ce n'est pas une chose morte mais un organisme vivant, en développement. Il prospère dans une atmosphère de liberté et surtout de liberté de pensée et de parole.

**Une voix:** Ils ne tiennent pas à la liberté de parole maintenant.

**M. McCleave:** Puis-je vous citer la déclaration d'un autre illustre porte-parole du libéralisme. Elle fut prononcée le soir du 14 octobre 1935, un soir que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) n'oubliera pas de sitôt. C'était le soir où il avait été élu pour la première fois à la Chambre. Le très honorable Mackenzie King avait alors déclaré:

Les hommes et les pays qui renoncent au libéralisme perdent en retour leur liberté. Quand celle-ci n'existe plus, il reste peu de choses. Aujourd'hui, le libéralisme a un double rôle: il doit conserver la liberté que nous avons déjà gagnée dans bien des domaines et assurer à nos compatriotes une plus grande liberté économique. Les hommes n'y parviendront pas en faisant passer leurs intérêts actuels et matériels avant tout, ni le Canada, en

[M. McCleave.]

songeant d'abord à ses intérêts mesquins. L'individu obtiendra la liberté si chacun cherche à acquérir une plus grande liberté pour les autres aussi bien que pour lui-même. Les divers pays l'obtiendront grâce à la collaboration et à la bonne volonté.

J'aurais quelques mots à ajouter, monsieur l'Orateur, mais je dois terminer sur cette note.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### MINISTÈRE DES POSTES—VANCOUVER—LE MÉCONTENTEMENT DES FACTEURS À L'ÉGARD DE LA SEMAINE DE CINQ JOURS

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'ai été incité à poser cette question à la suite des grèves sur les tas déclenchées dans les régions de Vancouver et de Burnaby par des postiers évidemment mécontents du traitement une seule fois par jour du courrier qui fait suite à l'imposition de la distribution du courrier cinq jours par semaine. La réaction des postiers dans la métropole de l'Ouest est typique de celle des autres postiers d'un bout à l'autre du Canada. De toutes les erreurs accumulées par le ministre durant la première année de son mandat, celles qu'il a commises dans le domaine des relations ouvrières sont certainement les plus notables. Ses menaces de poursuites, ses consultations insuffisantes avant de modifier radicalement le mode de travail des employés, l'histoire des salles de toilette verrouillées, sont autant de faits notoires. Tout cela a abouti aux manifestations de Vancouver et de Burnaby et aux signes de mécontentement dans d'autres bureaux. Heureusement, malgré leur importance, ils n'ont pas persisté et en général, les postiers méritent des félicitations pour leur maîtrise devant ce que l'adjudicateur en chef Martin a appelé l'arrogance et l'attitude cavalière de l'employeur.

Dommage que pour des raisons qui demeurent mystérieuses, le rapport de M. Martin n'ait pas été rendu public avant le 4 juillet, neuf semaines et demie après sa décision. L'excuse que l'adjudicateur en chef après avoir signé le rapport le 30 avril, a poursuivi son travail, laisse songeur, d'autant plus que deux autres rapports datés du 15 et du 16 avril portent sa signature. Le retard inusité à présenter ce document important est d'autant plus déconcertant que selon le ministre des Postes (M. Kierans), il aurait insisté presque chaque semaine depuis le 1<sup>er</sup> mai pour obtenir